

où on semblait avoir trouvé un moyen de résoudre ces problèmes très ardues par voie de consultation et de négociation.

Par la suite, cependant, il y a eu désaccord à propos de diverses questions portant sur le sujet de ce bill. Le gouvernement a décidé de déposer le bill C-32, qui vise tout d'abord à établir autant que possible un prix à la consommation uniforme pour les produits pétroliers au Canada, la seule exception étant l'addition des coûts de transports entre la région productrice et le marché, soit d'une province à l'autre.

Le projet de loi vise également à autoriser certaines mesures qui ont été prises pendant la période transitoire, telle que la décision annoncée lors du dernier budget en mars interdisant que les redevances provinciales, versées au gouvernement des provinces au chapitre du pétrole et du gaz, soient déduites de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés. Cela a suscité beaucoup de controverses et l'on dit que la question ne sera pas résolue tant que le problème de la constitutionnalité de cette mesure n'aura pas été débattu devant les tribunaux. Ceux qui s'y opposent la qualifient de taxe fédérale sur les impôts des provinces. Moi, je n'ai pas à trancher la question. Il s'agit sans aucun doute d'un problème dont seront saisis les tribunaux, puisqu'une province a déjà dit qu'elle allait contester le projet de loi dès qu'il aura été adopté.

Bien entendu, la principale difficulté du bill est qu'il contient quelques éléments essentiels d'une politique nationale du pétrole. D'autres bills en renferment d'autres. Je pense à d'autres mesures gouvernementales comme celle que j'ai mentionnée et à d'autres lois, notamment celle dont est actuellement saisie la Chambre des communes et qui porte sur la régie de ce qu'on appelle le «pétrole des régions inexploitées», c'est-à-dire le pétrole des territoires du Nord-Ouest, où la compétence du gouvernement fédéral est beaucoup plus claire que dans les provinces. Il y a aussi la loi établissant l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie, qui prend en charge certains pouvoirs exercés auparavant par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et les transmet à un office plus ou moins indépendant. D'autres lois en voie de préparation viendront sans doute compléter la politique nationale de l'énergie.

Le bill lui-même, je le répète, est complexe et porte à controverse. Il présente certes un grand intérêt pour l'ensemble des consommateurs. Cela devient très évident quand on pense à la distribution étendue des produits pétroliers fondée sur la consommation de combustibles au Canada. Trente et un p. 100 de cette consommation servent pour les voitures, 3 p. 100 au transport aérien, 20 p. 100 représentent les soutes utilisées par les navires et l'industrie lourde, 22 p. 100 le mazout, 7 p. 100 le pétrole consommé par l'industrie pétrolière elle-même, 9 p. 100 les combustibles diesel utilisés dans les autobus et les camions, et 8 p. 100 représentent les autres usages divers comme la fabrication des plastiques et des produits à base de pétrole. Ce bill, son efficacité et ses répercussions possibles concernent donc les consommateurs canadiens de façon vitale.

Pour souligner l'importance que les parlementaires accordent à ce bill, je puis dire qu'il y a eu pas moins de 26 discours pendant les délibérations de la Chambre des communes, et j'ai aussi compté pas moins de 126 discours ou interventions lorsque le bill a été discuté en comité plénier.

Lorsque je parle de ce bill, il va sans dire que je ne le fais pas à titre de Canadien de l'Ouest, ni à titre de fédéraliste convaincu, et encore moins à titre d'expert en matière d'énergie ou de pétrole; toutefois, il y a de nombreux aspects dans ce bill, outre les aspects techniques fort complexes, qui revêtent, et doivent revêtir, un grand intérêt. Peut-être le plus important de ces aspects est que le bill soulève clairement une fois encore le plus persistant de tous les problèmes canadiens, celui des relations fédérales-provinciales. Voilà pourquoi il s'agit d'un bill controversé.

A mon avis, la controverse provient d'abord et avant tout de ce que l'entente provisoire qui semblait avoir été conclue entre le gouvernement fédéral et les provinces n'est pas devenue permanente. En fait, le gouvernement fédéral a transformé ce qui était un arrangement provisoire faisant plus ou moins partie du bill C-18 en une disposition permanente, et c'est en partie à ce fait qu'on peut attribuer le mécontentement, j'irais jusqu'à dire l'aigreur, exprimée par ceux qui s'opposent au bill, notamment les premiers ministres et les autres représentants des deux provinces intéressées, bien qu'on doive admettre que l'Alberta est dans l'ensemble la province la plus intéressée.

Les grands espoirs que les dispositions provisoires avaient fait naître se sont écroulés, et on doit maintenant se demander si c'est à cause du bill. Je ne tenterai pas de prouver aujourd'hui que c'était le cas, mais je vais vous demander si toute cette question n'aurait pas pu trouver meilleure solution. Le fait que les négociations se poursuivent n'a fait qu'aviver la controverse. Le bill en tient compte justement. Je dois dire que je n'ai jamais vu de bill qui soit allé si loin pour souligner l'importance, du point de vue fédéral, de la poursuite des négociations. Il n'en est que plus valable.

● (1420)

D'autre part, on s'est demandé si le gouvernement fédéral avait agi avec sagesse en revenant à une ancienne pratique, c'est-à-dire en s'accordant le pouvoir de prendre une décision unilatérale à la veille de la reprise des négociations. Je pense que quiconque a étudié l'histoire des relations fédérales-provinciales, conviendra que le gouvernement fédéral s'en est pratiquement toujours tenu à ce stratagème. Je n'emploie pas le mot stratagème au sens ironique; il est question ici de stratagèmes évidents destinés à appliquer l'entente jusqu'à ce qu'elle soit légalisée ou résolue d'une autre manière. Il y a eu des ententes provisoires. Par exemple, l'industrie a accepté de collecter et de remettre la taxe à l'importation sur laquelle est fondée l'uniformisation du prix à la consommation. Le gouvernement lui-même, afin de disposer de ces recettes au plus vite, a eu recours au vieux stratagème des mandats du gouverneur général. Je ne critique ni l'un ni l'autre de ces stratagèmes. Je doute que quelqu'un puisse nier que le bill à l'étude vise à régler une situation d'urgence. Ce n'est pas un bill ordinaire. Peut-être que cette urgence est temporaire. Nul ne le sait. L'urgence, c'est qu'il y a un peu plus d'un an, les pays membres de l'OPEP ont quadruplé le prix mondial du pétrole. Heureusement que le Canada a eu la chance de pouvoir équilibrer sa production et sa consommation de pétrole.

Les honorables sénateurs savent bien que nous importons à peu près la moitié du pétrole que nous consommons et que nous exportons la moitié de notre production. La proportion varie peut-être entre 60 et 40 p. 100. Les chiffres ne sont pas toujours très précis.